

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 900 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs voté le 2 mai 2000, destiné à la poursuite de l'étude de rénovation du théâtre de la Comédie situé sur la parcelle 615, feuille 33 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Construit dans les années 1911-1912, le théâtre de la Comédie fut le premier édifice en date à Genève à être entièrement consacré aux seules représentations théâtrales.

Depuis les années 1980, la fondation d'art dramatique (F.A.D.) a attiré, à plusieurs reprises, l'attention du Conseil administratif sur la vétusté du bâtiment et de ses installations techniques.

La rénovation-modernisation du théâtre de la Comédie qui figurait au 15^{ème} PFQ a permis d'engager en 1995 déjà des pré-études en ce sens, ceci sur le solde du crédit existant.

Dès 1995, divers services de sécurité (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, sécurité civile, et le département sécurité salubrité du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement notamment) ont attiré officiellement, et par plusieurs courriers, l'attention du théâtre de la Comédie ainsi que du département des constructions sur les graves problèmes de sécurité que présentait ce bâtiment.

Ces demandes ont abouti le 2 mai 2000 :

- au vote d'un crédit de 225 000 francs destiné à l'achèvement de divers travaux de sécurité entrepris dès 1998 sur le budget du service des bâtiments, et pour lesquels une somme de 120 000 francs avait déjà été investie;
- au vote d'un crédit de 300 000 francs destiné à poursuivre l'étude de la rénovation du théâtre de la Comédie.

Lors des débats ayant accompagnés ces votes, le Conseil municipal a très largement rejeté l'idée d'une rénovation légère (option pourtant privilégiée par le Conseil administratif) au profit d'un projet d'envergure de modernisation des locaux.

La direction du département des constructions a ainsi réuni à plusieurs reprises et durant plusieurs années les utilisateurs et les représentants de la fondation d'art dramatique (FAD) en séance de travail, ce qui a permis de mettre sur pied, après avoir étudié plusieurs variantes, un concept global que la FAD a estimé cohérent.

L'importance des besoins exprimés par les utilisateurs, qui nécessite plus qu'une modernisation complète du bâtiment, ne permet toutefois pas d'aboutir à un projet conforme à leurs vœux malgré les nombreuses études menées à ce jour.

Dès lors, si le Conseil municipal devait également changer d'idée et se rallier à l'option initialement suggérée par le Conseil administratif, ce dernier déposera un amendement en ce sens.

En l'état, il ne souhaite toutefois pas anticiper sur les débats qui auront lieu et répond par la présente proposition, à la demande qui lui a été expressément formulée par le Conseil municipal en juin 2000.

Exposé des motifs

Ces travaux se décomposent de la manière suivante et peuvent, si nécessaire et bien que cela ne soit pas souhaitable, être réalisés en plusieurs étapes, soit :

Etapes 1A, 1B et 1B' :

- agrandissement et rénovation de la tour de scène;
- création d'une salle de répétition;
- création de loges;
- transformation partielle de la salle.

Etape 1C :

- aménagement et équipement de la salle de répétition.

Etape 2 :

- réfection de la salle proprement dite avec réaménagement du balcon, création des passerelles techniques, installation de la régie, etc.

Etape 3 :

- création de nouveaux bureaux côté boulevard des Philosophes.

Etape 4 :

- création d'une deuxième salle de répétitions dans les combles.

Coût de l'opération

Depuis 1985, soit durant 17 ans, une somme de 656 036,45 francs a été investie dans les divers projets de rénovation-reconstruction pour la Comédie.

Ce montant a été prélevé sur les comptes suivants :

- Une somme de 208 894,45 francs sur le compte N° I503'940'261'0, voté le 26 novembre 1985 et destinée à la rénovation partielle du théâtre de la Comédie.
- Une somme de 220 000 francs sur le compte N° 50355.210'600/A43/9500'321, crédit d'étude pour la deuxième étape de la rénovation de la Comédie.

- Une somme de 227 142 francs sur le compte N° 50355.310351/A43/0000'564 du crédit de 300 000 francs voté le 2 mai 2000 suite à la motion N° M 329 de M^{mes} Arielle Wagenknecht, Alice Ecuillon, Marie-France Spielmann, Christiane Olivier, MM. Robert Pattaroni, Marco Ziegler, Manuel Tornare, Pierre Losio, Antonio Soragni, André Kaplun, David Brolliet et Pierre Huber, renvoyée en commission le 12 octobre 1999, intitulée : " Etude complète de la rénovation du théâtre de la Comédie".

Ces divers crédits de pré-étude et d'étude ont permis d'aboutir à un avant-projet appelé projet N° 5.

Le montant des travaux, évalué sur la base de cet avant projet, se monte à 18 000 000 francs TTC avec une fourchette de +/- 15 %.

Le 14 mai 2001, le Conseil de la Fondation d'Art Dramatique de Genève a arrêté une position favorable au projet 5.

La position de la FAD est fondée sur le fait que le projet 5 constitue, sous réserve de quelques modifications, le meilleur projet qu'il soit possible de réaliser dans le site actuel de la Comédie.

Les modifications souhaitées au projet 5 sont les suivantes :

- association étroite des utilisateurs à l'amélioration du projet en tenant compte des remarques très judicieuses qu'ils ont formulées au terme d'analyses particulièrement approfondies;
- jauge réduite à 500 places au maximum;
- agrandissement significatif et indispensable des espaces publics (foyer);
- attention à apporter aux éclairages naturels;
- amélioration maximale à apporter aux accès des décors.

En ce qui concerne ce dernier point, la Ville a été abordée par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève dans le but de savoir si notre administration était intéressée par la vente ou la location d'une parcelle sur cour (N° 619) au 7, rue Leschot.

L'intégration de cette parcelle dans le projet actuel permettrait de résoudre, en grande partie, les difficultés relatives à l'accès des décors dans le bâtiment du boulevard des Philosophes.

Des contacts ont actuellement lieu avec les intéressés afin de finaliser ce projet.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Coût de l'étude

Fr TTC

L'étude inclut les phases de la fin de l'avant-projet et du projet jusqu'au devis général, y compris la requête en autorisation de construire, selon la répartition suivante :

Architecte : honoraires d'architectes	340 000
Ingénieur civil : honoraires d'ingénieur civil	170 000
Ingénieurs spécialistes : honoraires ingénieur chauffage, ventilation, électricité	280 000
Ingénieurs en installations scéniques : honoraires d'ingénieurs	100 000
Débours : frais de reproduction, héliographie et photocopies, maquettes éventuelles	10 000
	<hr/>
Total du crédit demandé :	900 000 =====

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une requête préalable en autorisation de construire N° DP 17184 déposée le 19 décembre 1996 et délivrée le 5 juin 1997.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 43'06'05 du 20^{ème} programme d'investissement quadriennal 2002 - 2005 pour un montant de 800 000 francs.

La rénovation de la Comédie est prévue sous le N° 43'06'06 du 20^{ème} programme d'investissement quadriennal 2002 - 2005 pour un montant de 19 200 000 francs.

Gestion financière

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le service aux artistes et acteurs culturels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil Administratif,

arrête :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 900 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs, voté le 2 mai 2000, destiné à la poursuite de l'étude de rénovation du théâtre de la Comédie situé sur la parcelle N° 615, feuille N° 33 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Article 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 900'000 francs.

Article 3 - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 227 142 francs du crédit de préétude voté le 2 mai 2000, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Article 4 - Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non réalisation, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.